

Q#17 En référence au M1, AMC peut-il confirmer qu'il s'agit de la décision du soumissionnaire de choisir le nombre de ressources, ainsi que ses catégories qui seront présentées à AMC. Puis, qu'il n'y a pas d'attentes sur la composition de l'équipe?

A : C'est exacte! C'est au soumissionnaire de choisir le nombre de ressources, ainsi que ses catégories. Il n'y a pas d'attentes définies sur la composition.

Q#18 : En référence au M1, AMC peut-il confirmer que le soumissionnaire peut nommer des membres de l'équipe de base en tant que membres de l'équipe de soutien, à condition qu'ils répondent aux exigences de chaque grille flexible qui leur est proposée.

A : C'est exacte! Le soumissionnaire peut nommer des membres de l'équipe de base en tant que membres de l'équipe de soutien, pourvu qu'ils répondent aux exigences de chaque grille flexible.

Q # 19: En référence aux questions 14 et 16: GAC peut-il confirmer s'il accepte:

- a) une copie d'un contrat signé avec les coordonnées du client; OU,
- b) les informations complètes d'une référence du client qui peut confirmer les détails du contrat.

Nous avons un certain nombre de projets dans lesquels nous avons signé des ententes de non-divulgence nous empêchant de partager des contrats. Cependant, nos contacts seraient heureux de parler avec AMC et de répondre aux questions posées dans la réponse à la question 16.

R: Oui, une copie d'un contrat signé avec les coordonnées du client, ou les informations complètes d'une référence du client qui peut confirmer les détails du contrat sera acceptée.